

CAUSTRA™

600 EC

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ OU DE L'ENTREPRISE

Identificateurs du produit

Nom du produit : Caustra™ 600 EC

No d'homologation de l'ARLA : 35837

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Produit de protection des cultures, herbicide

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Entreprise : Avesta CropScience Inc.

Adresse : Suite 2900, Bentall 5
550, rue Burrard
Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 0A3

Téléphone : 1-720-625-2797

Site Web : <https://avestacrop.com>

Numéro de téléphone d'urgence: 1-800-424-9300

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

| | |
|--|-------------|
| Toxicité aiguë – voie orale | Catégorie 4 |
| Toxicité aiguë – voie cutanée | Catégorie 4 |
| Toxicité aiguë – inhalation (poussières/brouillards) | Catégorie 4 |
| Sensibilisation cutanée | Catégorie 1 |
| Lésions oculaires graves / irritation oculaire | Catégorie 1 |

Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

Nocif en cas d'ingestion.

Nocif en cas de contact avec la peau.

Nocif par inhalation.

Provoque des lésions oculaires graves.

Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

Conseils de prudence – Prévention : Se laver soigneusement le visage, les mains et toute peau exposée après la manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation de ce produit.

Porter des gants de protection, des vêtements de protection, une protection oculaire et une protection du visage. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé. Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas être sortis du lieu de travail. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer pendant l'utilisation de ce produit.

Conseils de prudence – Intervention :

En cas de contact avec les yeux : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles cornéennes si la victime en porte et si elles peuvent être facilement retirées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.

En cas de contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau et au savon. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée ou d'éruption cutanée, consulter un médecin.

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche.

En cas d'inhalation : Transporter la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour respirer. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

En cas d'incendie : Utiliser un agent extincteur à poudre chimique, du CO₂, un jet d'eau pulvérisée ou une mousse ordinaire pour l'extinction.

Conseils de prudence – Stockage : Conserver dans un endroit bien ventilé.

Conseils de prudence – Élimination : Éliminer le contenu et le contenant conformément aux règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux applicables.

Autres renseignements : Provoque une légère irritation cutanée. Toxique pour les organismes aquatiques. Éviter le rejet dans l'environnement.

Toxicité aiguë inconnue :

6,539 % du mélange est constitué de composant(s) dont la toxicité aiguë par voie orale est inconnue.

6,539 % du mélange est constitué de composant(s) dont la toxicité aiguë par voie cutanée est inconnue.

6,539 % du mélange est constitué de composant(s) dont la toxicité aiguë par inhalation (poussières/brouillards) est inconnue.

SECTION 3 : COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nom chimique : 2-éthylhexyl (4-chloro-2-méthylphénoxy)acétate
No CAS : 29450-45-1
Pourcentage en poids : 90-99 %

Nom chimique : Acide benzènesulfonique, dérivés
4-C10-13-sec-alkyles, sels de calcium
No CAS : 84989-14-0
Pourcentage en poids : 1-3 %

Nom chimique : Alcool isobutylique
No CAS : 78-83-1
Pourcentage en poids : 1-3 %

SECTION 4 : MESURES DE PREMIERS SOINS

Conseils généraux : Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Une attention médicale immédiate est requise.

Inhalation : Transporter la personne à l'air frais. Consulter immédiatement un médecin. Si la respiration a cessé, administrer la respiration artificielle.

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes, y compris sous les paupières. Maintenir les yeux bien ouverts pendant le rinçage. Ne pas frotter la zone atteinte. Retirer les lentilles cornéennes si la victime en porte et si elles peuvent être facilement retirées, puis continuer le rinçage. Obtenir immédiatement une attention médicale.

Contact avec la peau : Laver immédiatement à l'eau et au savon en retirant tous les vêtements et chaussures contaminés. Peut provoquer une réaction allergique cutanée chez les personnes sensibles. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Ingestion : Ne PAS provoquer le vomissement. Rincer la bouche. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Obtenir une attention médicale.

Protection du secouriste : Éliminer toutes les sources d'inflammation. S'assurer que le personnel médical est informé des matières en cause et qu'il prend les précautions nécessaires pour se protéger et prévenir la propagation de la contamination. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Voir la section 8 pour plus de renseignements.

Symptômes : Sensation de brûlure. Peut provoquer la cécité. Peut entraîner une rougeur et un larmolement des yeux. Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire. Un contact prolongé peut provoquer une rougeur et une irritation. Toux et/ou respiration sifflante. Difficulté respiratoire.

Note au médecin : Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles. Traiter selon les symptômes.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés : Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone (CO₂), eau pulvérisée ou mousse ordinaire.

Moyens d'extinction inappropriés : Aucun connu selon les renseignements disponibles.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange : Tenir le produit et les contenants vides à l'écart de la chaleur et des sources d'inflammation. En cas d'incendie, refroidir les réservoirs à l'aide d'un jet d'eau pulvérisée. Le produit peut contenir un sensibilisant. Peut provoquer une sensibilisation par contact cutané.

Produits de combustion dangereux : Peut émettre des fumées toxiques en cas d'incendie.

Données sur les explosions :
Sensibilité aux chocs mécaniques : Aucune.
Sensibilité aux décharges électrostatiques : Oui.

Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers : Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de protection contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle approprié.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Évacuer le personnel vers des zones sûres. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Voir la section 8 pour de plus amples renseignements. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas toucher ni marcher dans le produit déversé. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Assurer une ventilation adéquate. Tenir les personnes à l'écart du déversement ou de la fuite et se placer du côté sous le vent. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards.

Méthodes de confinement : Arrêter la fuite si cela peut être fait sans danger. Ne pas toucher ni marcher dans le produit déversé. Endiguer largement en avant du déversement de liquide en vue d'une élimination ultérieure.

Méthodes de nettoyage : Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Construire une digue au besoin. Absorber à l'aide d'un matériau absorbant inerte. Ramasser et transférer dans des contenants correctement étiquetés.

Prévention des dangers secondaires : Nettoyer soigneusement les objets et les zones contaminés conformément aux règlements environnementaux.

SECTION 7 : MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions pour une manipulation sans danger : Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Assurer une ventilation adéquate. Éviter l'exposition à une chaleur excessive, aux étincelles ou aux flammes nues. Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation de ce produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Considérations générales d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation de ce produit. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas être sortis du lieu de travail. Un nettoyage régulier de l'équipement, des zones de travail et des vêtements est recommandé.

Conditions de stockage sûres, y compris les incompatibilités :

Conserver les contenants bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et de toute autre source d'inflammation (p. ex. veilleuses, moteurs électriques et électricité statique). Conserver dans des contenants correctement étiquetés. Entreposer conformément aux règlements nationaux applicables. Entreposer conformément aux règlements locaux. Garder hors de la portée des enfants.

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures techniques :

Douches
Postes de rinçage oculaire
Systèmes de ventilation

Mesures de protection individuelle, telles que l'équipement de protection individuelle (EPI) :

Protection des yeux et du visage : Écran facial de protection.

Lunettes de sécurité étanches.

Protection des mains : Porter des gants appropriés.

Protection de la peau et du corps : Porter des vêtements de protection appropriés à la tâche effectuée, tels que des vêtements ou un tablier résistants aux produits chimiques lorsqu'il existe un risque d'éclaboussures.

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire appropriée lorsque les mesures techniques sont insuffisantes pour maintenir les concentrations à des niveaux acceptables. Consulter un hygiéniste industriel afin de déterminer la protection respiratoire appropriée selon les conditions d'utilisation.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Forme : Liquide transparent

Odeur : Ester

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

Couleur : Brun clair

Valeur du pH (en solution aqueuse) : 3,61

Point de fusion : Aucune donnée disponible

Température d'ébullition : Aucune donnée disponible

Point d'éclair : 81 °C

Inflammabilité : Aucune donnée disponible

Viscosité dynamique : 27,1 à 27,7 mPa·s à 20 °C

Densité relative : 1,06 g/mL

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Aucune dans des conditions normales d'utilisation.

Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales.

Possibilité de réactions dangereuses : Aucune dans des conditions normales de transformation.

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

Matières incompatibles : Acides forts, bases fortes, agents oxydants.

Produits de décomposition dangereux : Aucun connu selon les renseignements fournis.

SECTION 11 : RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation : Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Nocif par inhalation (selon les composants).

Contact avec les yeux : Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Provoque des lésions oculaires graves. Peut entraîner des lésions irréversibles aux yeux.

Contact avec la peau : Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut provoquer une sensibilisation par contact cutané. Un contact cutané répété ou prolongé peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibles. Peut être absorbé par la peau en quantités nocives. Provoque une légère irritation cutanée. Nocif en cas de contact avec la peau.

Ingestion : Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. L'ingestion peut provoquer une irritation gastro-intestinale, des nausées, des vomissements ou de la diarrhée. Nocif en cas d'ingestion.

Symptômes : Sensation de brûlure. Peut provoquer la cécité. Peut entraîner une rougeur et un larmolement des yeux. Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire. Un contact prolongé peut provoquer une rougeur et une irritation. Toux ou respiration sifflante. Difficulté respiratoire.

Toxicité aiguë : Nocif en cas d'ingestion, par contact cutané ou par inhalation.

Toxicité aiguë estimée du mélange (ETA) :

ETA_m mélange (voie orale) : 1 395,84 mg/kg

ETA_m mélange (voie cutanée) : 1 184,20 mg/kg

ETA_m mélange (inhalation – poussières/brouillards) : 1,62 mg/L

Toxicité aiguë inconnue :

6,539 % du mélange est constitué de composant(s) dont la toxicité aiguë par voie orale est inconnue.

6,539 % du mélange est constitué de composant(s) dont la toxicité aiguë par voie cutanée est inconnue.

6,539 % du mélange est constitué de composant(s) dont la toxicité aiguë par inhalation (poussières/brouillards) est inconnue.

Données toxicologiques des composants :

Nom chimique : 2-éthylhexyl (4-chloro-2-méthylphénoxy) acétate

No CAS : 29450-45-1

DL50 orale : = 1 300 mg/kg (rat)

DL50 cutanée : > 2 000 mg/kg (rat)

CL50 par inhalation : > 5,05 mg/L (rat), 4 h

Nom chimique : Alcool isobutylique

No CAS : 78-83-1

DL50 orale : = 2 460 mg/kg (rat)

DL50 cutanée : = 3 400 mg/kg (lapin)

CL50 par inhalation : > 18,18 mg/L (rat), 4 h

Effets différés et immédiats, ainsi que les effets chroniques résultant d'une exposition à court et à long terme

Corrosion cutanée / irritation cutanée : Classification fondée sur les données disponibles pour les ingrédients. Provoque une légère irritation cutanée.

Lésions oculaires graves / irritation oculaire : Classification fondée sur les données disponibles pour les ingrédients. Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Aucune information disponible.

Cancérogénicité : Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction : Aucune information disponible.

STOT – exposition unique : Aucune information disponible.

STOT – expositions répétées : Aucune information disponible.

Danger par aspiration : Aucune information disponible.

SECTION 12 : RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité : Les données indiquent une toxicité pour les organismes aquatiques. Éviter le rejet dans l'environnement.

Écotoxicité aquatique

Nom chimique : 2-éthylhexyl (4-chloro-2-méthylphénoxy)acétate

Poissons : CL50 : 3,2–4,6 mg/L (96 h, *Lepomis macrochirus*)

CL50 : = 3,2 mg/L (96 h, *Oncorhynchus mykiss*)

CL50 : > 0,55 mg/L (96 h, *Lepomis macrochirus*)

(valeurs rapportées dans la littérature)

Crustacés : CE50 : = 0,29 mg/L (48 h, *Daphnia magna*)

Algues / plantes aquatiques : CE50 : = 0,46 mg/L

(72 h, *Pseudokirchneriella subcapitata*)

CE50 : = 0,43 mg/L (96 h, *Pseudokirchneriella subcapitata*)

Toxicité pour les micro-organismes : Sans objet.

Écotoxicité terrestre

Nom chimique : 2-éthylhexyl (4-chloro-2-méthylphénoxy)acétate

Vers de terre : Sans objet.

Oiseaux : Toxicité alimentaire : CL50 > 5 620 ppm

(*Anas platyrhynchos*, 5 jours)

Toxicité alimentaire : CL50 > 5 620 ppm (*Colinus virginianus*, 5 jours)

Toxicité alimentaire : CSEO = 562 ppm (*Anas platyrhynchos*, 5 jours)

Toxicité alimentaire : CSEO = 1 780 ppm (*Colinus virginianus*, 5 jours)

Potentiel de bioaccumulation

Nom chimique : 2-éthylhexyl (4-chloro-2-méthylphénoxy)acétate

Coefficient de partage : 4,49

Facteur de bioconcentration (FBC) : Sans objet

Facteur de bioamplification trophique (FBT) : Sans objet

Nom chimique : Acide benzènesulfonique, dérivés

4-C10-13-sec-alkyles, sels de calcium

Coefficient de partage : 6

Facteur de bioconcentration (FBC) : Sans objet

Facteur de bioamplification trophique (FBT) : Sans objet

Nom chimique : Alcool isobutylique

Coefficient de partage : 1

Facteur de bioconcentration (FBC) : Sans objet

Facteur de bioamplification trophique (FBT) : Sans objet

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Considérations relatives à l'élimination

Élimination des déchets de la substance : Éliminer conformément aux règlements locaux. Éliminer les déchets conformément à la législation environnementale.

Élimination des contenants : Ne pas réutiliser les contenants vides.

SECTION 14 : RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU TRANSPORT

TMD (Canada) : Non réglementé / Non dangereux

Le transport par voie terrestre (route ou rail) n'est pas réglementé comme marchandise dangereuse, à condition que l'emballage soit conforme aux exigences du TMD.

Aucune marque, étiquette, plaque ou documentation d'expédition n'est requise conformément à l'article 1.45.1 du Règlement sur le TMD, mais celles-ci peuvent être utilisées afin de faciliter le transport multimodal impliquant l'OACI (IATA) ou l'OMI.

Transport aérien – IATA :

Non réglementé pour des quantités inférieures à 5 L par contenant individuel. Voir la disposition spéciale IATA A197.

Numéro ONU ou numéro d'identification : UN 3082

Désignation officielle de transport : Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, N.S.A.

Nom technique IATA : 2-éthylhexyl (4-chloro-2-méthylphénoxy)acétate

Classe(s) de danger pour le transport : 9

Groupe d'emballage : III

Dispositions spéciales : A97, A158, A197

Code ERG : 9L

Description : UN 3082, Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, N.S.A. (2-éthylhexyl (4-chloro-2-méthylphénoxy)acétate), 9, III

Transport maritime – IMDG :

Non réglementé pour des quantités inférieures à 5 L par contenant individuel. Voir IMDG 2.10.2.7.

Numéro ONU ou numéro d'identification : UN 3082

Désignation officielle de transport : SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

Classe(s) de danger pour le transport : 9

Groupe d'emballage : III

Indicateur de polluant marin : M

Dispositions spéciales : 274, 335, 969

No EmS : F-A, S-F

Description : UN 3082, SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (2-éthylhexyl (4-chloro-2-méthylphénoxy)acétate), 9, III, polluant marin

SECTION 15 : RENSEIGNEMENTS RÉGLEMENTAIRES

Réglementation internationale

Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Sans objet

Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants : Sans objet

Convention de Rotterdam : Sans objet

Inventaires internationaux

Communiquer avec le fournisseur pour connaître le statut de conformité aux inventaires.

SECTION 16 : AUTRES RENSEIGNEMENTS

Cette fiche de données de sécurité résume l'état actuel de nos connaissances concernant les dangers pour la santé et la sécurité associés à ce produit et fournit des directives sur sa manipulation et son utilisation sécuritaires en milieu de travail. Chaque utilisateur doit lire cette fiche de données de sécurité et examiner les renseignements qu'elle contient en fonction des conditions de manipulation et d'utilisation du produit en milieu de travail, y compris son utilisation conjointe avec d'autres produits. Si des précisions ou des renseignements supplémentaires sont nécessaires afin d'effectuer une évaluation adéquate des risques, l'utilisateur doit communiquer avec l'entreprise.